

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de LEVIE (Corse du Sud)

Date de l'acte : 05 mai 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Angèle Marie STROMBONI, née à LEVIE (20170), le 09 janvier 1901. Veuve de Monsieur Jean Dominique. Décédée à SARTENE (20100) (FRANCE), le 18 octobre 1984.

Et par jonction de possession ses ayants droit jusqu'aux requérants, savoir : Monsieur Jean Luc VIDAL, époux de Madame Nathalie AMBROISE RENDU, né à AJACCIO (20000) le 24 septembre 1961, Mademoiselle Chantal TRAMONI née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 2 novembre 1953 et Monsieur Jean Dominique TRAMONI, né à BASTIA (20200) le 8 octobre 1955.

Dans un ensemble immobilier lieudit Suara : section H n° 410, section H n° 411 pour 07a 92ca.

Le lot de copropriété n° 1 : une pièce au rez de chaussée côté sud. Et les millièmes indéterminés des parties communes.

Une parcelle de terre en bien non délimité lieudit Fontana sacca : section H n° 234 pour 79a 20ca dans 01ha 58a 40ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : formalites@spadonietassociés.notaires.fr

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**